

**DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC**

**AR\_2025\_024**

**Arrêté portant désignation des référents communaux pour la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics français**

Le maire de Cunac,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Marc VENZAL, Maire, est désigné en qualité de référent communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

Madame Sylvie PALAFFRE, Secrétaire Générale de Mairie, est désignée en qualité de référente communale pour la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

Madame Florence COUDRAY, Adjointe Administrative principale 1<sup>ère</sup> classe, est désignée en qualité de référente communale pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

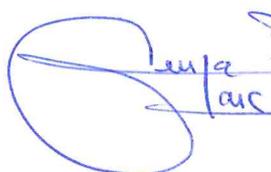
**Article 2** : Les référent(e)s auront pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC**

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressé(e)s et transmis par email à l'adresse dédiée, et fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

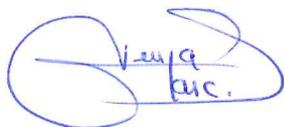
Fait à CUNAC, le 18 mars 2025

Le maire,  
Marc VENZAL



**Notifié le 19/03/2025 :**

Marc VENZAL



Sylvie PALAFFRE



Florence COUDRAY

